



LISTE DES DÉCISIONS

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Suite à la réunion du conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

Délibération n° <i>(le cas échéant)</i>	Examinée le	Objet	Précisions (facultatif)	Décisions
-	10 mai 2023	Commission de contrôle des listes électorales	Désignation des membres	Maintien des membres actuels validé
19-2023		Syndicat des eaux : modification des statuts	Modification des statuts du syndicat des eaux	Validé
20-2023		Diagnostic immobilier logement communal	Présentation du devis pour le diagnostic immobilier du logement 6 rue de la mairie	Validé